le pouvoir aux travailleurs

mensuel trotskyste

UNION AFRICAINE DES TRAVAILLEURS COMMUNISTES INTERNATIONALISTES

ISSN 0241 0494 Le 25 juin 2019 N° 457 PRIX : 0,60 Euro

Mali

La colère gronde contre l'incapacité du pouvoir à lutter contre l'insécurité au nord et au centre du pays

Sommaire au verso

sommaire

Éditorial

Mali
La colère gronde contre l'incapacité du pouvoir à lutter contre l'insécurité au nord et au centre du pays

Page 3
Sénégal : les présidents se succèdent mais la corruption au sommet de l'État demeure

Page 4
Côte d'Ivoire : le nouveau code de la famille : un ravalement de façade qui ne changera pas grand chose à la condition de la femme dans la société
Page 6
Tchad
Quand l'impérialisme américain somme le dictateur Deby
Page 7
Madagacar
Un grain de sable dans les rouages du projet " base Toliara II"

Page 8
Soudan : la répression s'abat sur les manifestants

Abonnement

France : (en éco-pli)
12 numéros : 15 euros
Le paiement se fait uniquement en espèces ou en timbres-poste courants

Autres pays : nous consulter

Adresse

Le PAT BP 42
92114 Clichy Cedex

Site internet:

www.uatci.org

Éditorial

Mali

LA COLÈRE GRONDE CONTRE L'INCAPACITÉ DU POUVOIR À LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ AU NORD ET AU CENTRE DU PAYS

Depuis la recrudescence des massacres intercommunautaires perpétrés par des milices armées au centre du Mali, notamment dans la région de Mopti et de Ségou, le nombre de victimes ne cesse de s'aggraver. Rien que depuis le début de cette année on compte déjà (selon les chiffres officiels) plus de 280 morts et plusieurs milliers de réfugiés. Il y a probablement plus de victimes mais elles ne sont pas recensées du fait de l'absence criante des services de l'État dans les localités touchées.

Les habitants de ces régions demandent au gouvernement de les protéger mais le président malien se contente de proclamer des journées de deuil national. Le lendemain du massacre de Ogossagou qui a fait plus de 160 morts le 23 mars dernier, il a limogé quelques hauts gradés de l'armée et promis que les milices seraient désarmées mais force est de constater que celles-ci continuent de sévir. De récents massacres ont encore eu lieu le 10 juin à Sobame Da, faisant plus de 30 morts, puis le 17 juin dans la localité de Yoro dans le cercle de Koro, 38 morts. Il y a des meurtres presque chaque jour à l'intérieur du pays mais les autorités politiques font mine de les ignorer.

C'est face à la multiplication de ces massacres qu'une manifestation a eu lieu à Mopti le 17 juin à l'initiative d'associations de femmes, puis à Bamako le 21 juin, à l'appel d'associations dont le Collectif des Associations de jeunes de la Région de Mopti et sympathisants (CAJRMS).Celle-ci a rassemblé entre 3000 et 5000 personnes. Certains ont demandé à l'État malien de renforcer la présence militaire dans les zones menacées, d'autres ont dénoncé son incapacité de faire face aux violences. On pouvait aussi lire des pancartes dénonçant la France, la Minusma et le G5. Des manifestants scandaient « À bas la France», « La France complice des terroristes », « Minusma : Mission inutile au Mali » *ou encore* « G5 : Dégager de chez nous » …

Les forces de l'ordre étaient massivement présentes lors de la manifestation pour éviter tout débordement. Le président malien Ibrahim Boubacar Keita a bien raison de craindre pour la survie de son régime. La colère populaire contre son régime ne se limite pas à son incapacité de faire face aux massacres mais aussi à la corruption qui règne au sommet du pouvoir, aux milliards dilapidés pour satisfaire-

les caprices du président, à la gabegie qui règne au palais de Koulouba, la demeure du président, etc. À cela il faut ajouter la colère des petits employés de l'État, des hôpitaux comme de l'enseignement public ainsi que des écoliers et des étudiants. Cela fait en effet beaucoup de mécontents qui, s'ils sortaient dans la rue, pourraient mettre en danger le pouvoir.

Sénégal

LES PRÉSIDENTS SE SUCCÈDENT MAIS LA CORRUPTION AU SOMMET DE L'ÉTAT DEMEURE

Depuis que Macky Sall est au pouvoir, il a mis en place son propre système de clientélisme en lieu et place de celui de son prédécesseur Wade qui, lui-même avait fait la même chose en succédant à Abdou Diouf. Un des personnages le plus remarqué dans ce système de prédation des deniers publics sous le pouvoir de Macky Sall n'est autre que son propre frère Aliou Sall. Son nom est impliqué dans de nombreuses affaires d' « *enrichissement illicite* » mais il est resté intouchable du fait qu'il est le frère du président.

Une manisfestion à Dakar, le 14 juin, contre la corruption

Une des affaires dans laquelle il est soupçonné d'avoir touché un pot de vin est celle de l'attribution de deux concessions pétrolières à la compagnie britannique BP en 2012. Face à ceux qui l'accusaient de malversation, il a toujours nié d'avoir touché un seul centime et a contre attaqué ses accusateurs en les poursuivant en justice pour propagation de fausses informations et de calomnie.

Ce qui a précipité sa chute, c'est la révélation faite par la télévision britannique BBC selon laquelle il aurait touché une prime de 250 000 dollars versée à une société lui appartenant. Dans un premier temps Aliou Sall a prétendu qu'il s'agissait d'un « *transfert imaginaire* » puis son avocat a changé de tir en déclarant que cette somme lui a été effectivement versée mais au titre d'une d' « *une mission de consultation agricole* ».

Aussitôt, une vingtaine d'organisations politiques et d'associations ont appelé à une manifestation à Dakar pour dénoncer la corruption et l'impunité. Malgré l'interdiction, plusieurs centaines de personnes ont participé à un rassemblement le 14 juin aux cris de « *Macky corruption* » ou « *Macky dictateur* ». Il y a eu des affrontements avec les forces de l'ordre ; plusieurs personnes ont été arrêtées. Le gouvernement a prétexté qu'il s'agissait d'une tentative de déstabilisation de l'État. Cela n'a pas empêché une nouvelle manifestation quelques jours plus tard. Cette fois-ci il y a eu plusieurs milliers de manifestants encore plus en colère.

Le gouvernement a fini par faire démissionner Aliou Sall du poste de directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations qu'il occupe depuis deux ans, mais il est toujours en liberté.

Comme quoi il n'y a rien de nouveau sous le beau ciel bleu de la « *Teranga sénégalaise*. La « *bonne gouvernance* » prônée

par Macky Sall lors de son arrivée au pouvoir n'est que coquille vide. Les dirigeants au sommet de l'État changent mais les pratiques de prédations mafieuses demeurent. Pour une affaire mise au grand jour combien d'autres restent dans l'ombre ?

Côte d'Ivoire

LE NOUVEAU CODE DE LA FAMILLE : UN RAVALEMENT DE FAÇADE QUI NE CHANGERA PAS GRAND-CHOSE À LA CONDITION DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ

En Côte d'Ivoire, le « *code de la famille* » a été modifié sur quelques articles de droit pour, selon le gouvernement, promouvoir l'égalité de droit entre l'homme et la femme. Mais le simple fait de parler d'égalité de droits fait déjà grincer des dents dans certains milieux réactionnaires comme ceux des religieux de tout bord.

Voici quelques exemples de ces modifications :

Auparavant, il était stipulé que « *le mari est le chef de la famille* ». Désormais, il est écrit que « *la famille est gérée conjointement par les époux, dans l'intérêt du ménage et des enfants* ». Cet article est particulièrement combattu avec acharnement par les traditionalistes de divers horizons pour qui l'homme est et demeure le chef de famille. C'est sacrilège pour eux de toucher à ce pilier de la société.

«*Les biens communs, autres que les gains et revenus des époux, sont administrés par l'un ou l'autre des époux* », selon le nouveau texte. Auparavant, il était libellé ainsi : « *le mari administre seul tous les actes d'administration ou de disposition sur les biens communs*». Dans les faits, c'est généralement celui ou celle qui apporte les fonds qui peut se prévaloir de les administrer. Dans une société où encore de nombreuses femmes n'ont pas de revenu, cette loi ne peut concerner que certaines d'entre elles. Dans son ancienne version, l'essentiel des charges du foyer pesaient sur le mari. La nouvelle version répartit les dépenses sur les deux conjoints. Le mari peut poursuivre sa femme si elle ne participe pas aux charges du ménage. Cet article ne fait que s'adapter à l'évolution de la vie car bien des femmes contribuent déjà financièrement aux charges du foyer.

Concernant le « *domicile conjugal* » : Il doit être choisi d'un commun accord selon la nouvelle formule alors qu'auparavant, la décision revenait au seul époux. Dans les faits, c'est très souvent le mari qui choisit le lieu de résidence.

Selon le nouveau code « *Chacun des époux a le droit d'exercer la profession de son choix, à moins qu'il ne soit judiciairement établi que l'exercice de cette profession est contraire à l'intérêt de la famille* ». C'est une avancée certes, mais seulement sur le papier car la société trouve normal que la femme suive son mari là où il travaille ou qu'elle quitte son travail s'il le lui demande. Il faut le courage de certaines pour garder leur travail.

L'incapacité physique de consommer le mariage ou l'impossibilité de procréer de l'un des deux époux, est désormais motif de nullité du ma-

riage. En effet il est formulé que « *le consentement (au mariage) n'est pas valable si celui qui l'a donné ignorait l'incapacité physique de consommer le mariage ou l'impossibilité de procréer de l'autre époux, connu par ce dernier avant le mariage* ».

Une famille en Côte d'Ivoire

Si cette disposition prétend pallier une insuffisance dans une société où la stérilité est un sujet tabou, la loi n'indique pas par quel mécanisme les époux doivent prouver, avant leur mariage, leur capacité à procréer ou à consommer le mariage. Surtout que pour les religieux, il est défendu d'avoir des rapports sexuels avant le mariage. C'est un casse-tête !

Des lois concernant la protection des femmes existent ici et là. Mais le plus souvent, même ce peu de droits n'est pas respecté car l'État ne se donne même pas les moyens de le faire appliquer. Leur mise en œuvre se heurte parfois à la résistance de certaines pratiques coutumières, à l'obscurantisme ambiant qui place les femmes et les filles au bas de l'échelle.

Jusqu'à présent, les mutilations génitales féminines continuent d'être pratiquées dans certaines régions ou dans certaines familles alors que des lois répressives existent sur le papier. Non seulement l'État lui-même ne fait pas assez pour propager l'existence de ces lois sur le terrain mais en plus il ne les applique pas dans toute leur rigueur.

Certaines écoles ou certains métiers sont de fait réservés aux hommes. Dans les entreprises comme dans l'administration publique, des femmes sont soit licenciées, soit disqualifiées pour certains postes pour cause de grossesse. À travail égal, le salaire est loin d'être égal entre les hommes et les femmes. Elles sont, en outre, les premières victimes du harcèlement sexuel au travail.

Quant à la violence conjugale, elle est souvent considérée comme une affaire privée. Combien de femmes meurent sous les coups de leurs conjoints ? Ces violences sont d'autant plus dévastatrices qu'elles sont souvent tues. Briser le tabou et renoncer au silence, c'est s'exposer au risque d'être rejetée par les siens, humiliée par la société, stigmatisée ou discriminée.

L'oppression de la femme est profondément ancrée dans la société au point que de nombreuses personnes (y compris les victimes) finissent par considérer que c'est quelque chose de normale et d'immuable. Changer tout simplement les lois ne suffira pas pour transformer les réalités quotidiennes même si celles et ceux qui veulent s'engager dans la défense des droits de la femme peuvent s'appuyer sur ces lois pour mener des combats sur des cas particuliers. Mais la libération de la femme, la fin de son oppression, est intimement liée à la lutte générale de l'ensemble des exploités contre la société capitaliste. C'est en mettant fin à cette société basée sur l'exploitation de l'homme par l'homme que les travailleurs, hommes et femmes ensemble, mettront fin à toutes les formes d'oppression. En donnant à tous la possibilité et les moyens adéquats de vivre décemment, de s'éduquer et de se cultiver, la nouvelle société débarrassée du capitalisme ouvrira de nouveaux horizons et établira une nouvelle base de relation entre les hommes et les femmes et de manière générale entre tous les humains.

Tchad

QUAND L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN SOMME LE DICTATEUR DEBY

Quelle mouche a piqué l'Ambassadeur des États-Unis à Ndjaména pour s'en prendre vertement à la politique d'un des ses meilleurs alliés, Idriss Deby, considéré jusque-là comme un bon rempart dans la lutte contre le soi-disant terrorisme dans le Sahel ?

Dans un communiqué publié le 7 juin dernier, l'ambassade des États-Unis invite sans ménagement le Tchad à veiller au «*plein respect du droit des citoyens de se rassembler paisiblement, même lorsque le but du rassemblement est de critiquer le régime et d'inciter les citoyens à voter contre le parti au pouvoir* ». L'ambassade dénonce également l'interdiction systématique des manifestations publiques de l'opposition alors même que le pouvoir cherche à organiser les élections législatives prévues pour cette année.

Quelques semaines plus tôt, l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) a expressément invité les autorités tchadiennes à ouvrir le jeu politique si elles veulent que les organisations internationales lui apportent une aide pour l'organisation des prochaines élections législatives.

Les autorités tchadiennes ont poussé un coup de gueule contre ce qu'elles qualifient d'« *ingérences étrangères* ». Le « *gouvernement du Tchad ne permet, sous aucun prétexte, une forme quelconque d'atteinte à sa souveraineté* », ont-elles répondu.

Sous prétexte de la lutte contre le terrorisme ou pour assurer soi-disant la sécurité contre cette menace, le gouvernement a interdit systématiquement depuis plusieurs années, les partis politiques et associations de se rassembler ou de manifester dans la rue. La répression s'abat systématiquement contre toute organisation, contre toute association ou contre tous ceux qui essayent de braver cette interdiction.

Deby a été offusqué par les petites remontrances verbales de ses protecteurs et amis des grandes puissances. Alors il fait semblant de s'indigner, histoire de faire croire que c'est lui qui commande alors qu'il n'est qu'un petit pantin au service de l'impérialisme qui lui laisse piller les caisses de l'État en échange de services rendus.

LA SCOLARISATION DES FILLES EST À L'IMAGE DE CETTE SOCIÉTÉ QUI OPPRIME LES FEMMES

Des filles à l'école primaire

Une Conférence internationale pour l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone s'est ouverte le 18 juin à N'Djamena. On y apprend que dans ce pays, le taux de scolarisation des jeunes filles est l'un des plus faibles du monde. Il n'avoisine que les 18,3% au cycle moyen alors que celui des garçons est de 39,9%.

Au Tchad donc, les filles sont moins scolarisées que les garçons et elles sont plus nombreuses à quitter prématurément l'école. Ce n'est pas nouveau puisqu'une

étude publiée en 2015 avait déjà relevé cette tendance. Plus le niveau scolaire avance, plus le nombre de filles diminue dans les écoles.

Les principaux obstacles à cette scolarisation sont : les mariages précoces ou forcés, les travaux ménagers et les grossesses non désirées. À cela il faut ajouter les idées reçues qui se greffent aux traditions néfastes : au village, voire même en ville, on dit qu'une fille, même si elle ne réussit pas à l'école, peut trouver un mari qui va « *s'occuper d'elle* » ou encore *: la fille est faite pour rester au foyer,* etc. Ces idées saugrenues ne font que freiner l'émancipation des filles.

Au cours de cette conférence, le dictateur Idriss Deby est intervenu pour affirmer notamment : « *Personnellement je m'engage à renforcer les mesures nécessaires et les textes législatifs pour permettre à la femme d'avoir sa place dans la société tchadienne. Il faut que nos filles soient nombreuses à investir les écoles et collèges* ».

Ce sont là des paroles pour plaire aux conférenciers. Mais en réalité Deby se fiche pas mal de l'éducation des filles comme des garçons. Pour lui et son clan, ce qui compte, c'est leur enrichissement personnel aux dépens des caisses de l'État.

Madagascar

UN GRAIN DE SABLE DANS LES ROUAGES DU PROJET BASE TOLIARA II

Dans le district de Toliara, le sable fin en bordure de mer est riche en ilménite et autres minerais très recherchés par différentes industries internationales. Une société minière australienne « Base Toliara » essaie d'obtenir le droit d'exploitation sur les espaces sablonneux en bordure de mer. Les mangroves qui constituent des niches pour les petits poissons ainsi que pour divers types de crustacés et mollusques, sont également menacées mettant en danger de mort l'existence de milliers de petits pêcheurs qui en vivent au prix de mille efforts. Ils ne sont pas les seuls à être concernés puisque à deux pas de là vivent des petits cultivateurs très pauvres eux aussi, ainsi que des éleveurs. Actuellement ils n'ont pas d'autre choix que celui de s'échiner du matin au soir pour soutirer quelques denrées comestibles.

Des habitants de cette ville et des environs ont manifesté le 9 avril face aux dangers que constitue l'installation de cette société minière à cet endroit ; ils ont été très sévèrement réprimés par les forces de l'ordre. Au moins trente personnes ont été arrêtées puis placées en détention pendant de longues semaines sans que leurs proches n'aient le droit de savoir où. Il leur était impossible de recevoir ne serait-ce que de l'eau et de la nourriture venant de leur famille. Le procès de neuf d'entre eux s'est tenu le 13 juin à Fianarantsoa, suite à quoi ils ont finalement obtenu leur relaxe.

À priori, le fait que cette mine s'installe dans ce coin pourrait laisser croire que cela serait une aubaine car ainsi beaucoup de personnes trouveraient un emploi et ceux qui n'en voudraient pas, pourraient percevoir des dédommagements. Mais ce serait mal connaître ces rapaces que sont les capitalistes puisque dans une ville voisine (Fort-Dauphin), les conséquences sur les travailleurs, sur la santé de la population et sur la nature sont bien plus graves que ce qui avait été annoncé par les dirigeants de la société minière.

Face à la puissance financière de cette société minière internationale qui arrose de pots de vin les gens du pouvoir pour pouvoir exploiter, exproprier, piller et polluer en toute impunité, les travailleurs, les pêcheurs et les petits paysans ne peuvent

compter que sur leur mobilisation et leurs forces collectives pour se défendre.

Soudan

LA RÉPRESSION MILITAIRE S'ABAT SUR LES MANIFESTANTS

Rassemblement de la population dans une ville au Soudan

Les manifestations de la population dans les grandes villes ont cessé récemment après l'intervention de l'armée. À ce sujet nous publions ci-après un article de Lutte ouvrière du 21 juin 2019.

Ce sont les Forces de soutien rapide (RSF) du général Hemetti, le numéro deux de la junte militaire soudanaise, qui ont dispersé dans la violence le 3 juin le rassemblement de manifestants qui se tenait devant le siège de l'état-major à Khartoum. Elles n'en sont pas à leur coup d'essai.

Ces nervis, qui ont commis et commettent encore aujourd'hui les pires atrocités à l'encontre de la population, meurtres, amputation, viols, corps jetés dans le Nil, ont sévi au Darfour sous le nom de « *janjawids* » avant de devenir des garde-frontières appointés par l'Union européenne pour s'opposer au passage des migrants.

Le dictateur Omar al Bachir, qui vient d'être remplacé, avait recruté ces assassins parmi les groupes arabes soudanais pour écraser la rébellion qui avait éclaté en 2003 dans la province du Darfour. Des cavaliers faisaient irruption dans les villages, violant les femmes avant de les tuer, assassinant les hommes et les enfants. Les habitations étaient brûlées et les survivants ne pouvaient que s'enfuir à travers la jungle vers les camps du Kenya ou de l'Éthiopie, mitraillés par les hélicoptères de l'armée soudanaise.

Dans ce pays où la population meurt de faim, il y a toujours eu de l'argent pour l'armée, financée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis et capable de mobiliser d'importants moyens contre la population. La répression au Darfour a fait des dizaines de milliers de morts et au moins un million de réfugiés. Quand d'autres provinces se sont soulevées à leur tour, dans les États du Kordofan et du Nil bleu, les *janjawids* rebaptisés « *Forces de soutien rapides* » ont été envoyés contre eux avec les mêmes méthodes. Ils sont aussi allés se battre au Yémen dans la coalition formée par l'Arabie saoudite, soutenant ainsi les parrains régionaux du régime d'Omar al Bachir.

Mais c'est aussi dans la chasse aux migrants que ces milices se sont rendues tristement célèbres, et dans ce domaine elles ont bénéficié de l'appui de l'Union européenne. En 2014, celle-ci lançait le « *processus de Khartoum* », établissant un partenariat avec les pays de la région, dont le Soudan, pour arrêter les migrants originaires de la pointe de l'Afrique bien avant qu'ils n'atteignent les côtes méditerranéennes. Des réfugiés soudanais parvenus en Italie devaient aussi être renvoyés dans le pays qu'ils avaient fui.

Une somme de 160 millions d'euros fut allouée en 2016 au régime d'Omar al Bachir pour jouer les garde-frontières de l'Europe, dont la plus grande partie servit à équiper les Forces de soutien rapides qui furent redéployées sur les frontières libyennes, égyptiennes puis érythréennes. Le général Hemetti lui-même se vanta alors d'avoir arrêté des milliers de migrants. Ceux qui purent parler témoignèrent par la suite avoir été rançonnés, parfois torturés s'ils ne

pouvaient payer ou donner le téléphone d'amis pouvant le faire, et accusèrent les milices d'Hemetti de s'être elles-mêmes transformées en passeurs. Elles géraient les camps de rétention des migrants avec les mêmes méthodes, ce que ne pouvaient ignorer l'Union européenne et en particulier les ministres de l'Intérieur de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et d'Italie.

Aujourd'hui, c'est toute la population du Soudan qui est victime de ces méthodes criminelles, auxquelles les soudards du régime se sont entraînés en les exerçant contre les habitants du Darfour et les migrants. L'impérialisme et les classes dominantes qui lui sont liées ont besoin de tels mercenaires pour maintenir leur ordre, au prix du sang.